

**MONTE•CARLO**  
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER  
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO  
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 euros  
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco  
R.C.S. Monaco 56 S 523  
Siren : 775 751 878

---

**Rapport financier semestriel**  
**Comptes consolidés au 30 septembre 2022**

---

[www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com)

ISIN : MC0000031187

# SOMMAIRE

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe S.B.M.	7
Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes	43
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	45

# **SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

## **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2022**

- **Chiffre d'affaires en forte augmentation par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, à 432,3 millions d'euros contre 311,4 millions d'euros en 2021/2022 et 408,6 millions d'euros en 2019/2020 (exercice pré-covid) avec :**
  - un chiffre d'affaires jeux de 131,3 millions d'euros contre 112,6 millions d'euros en 2021/2022
  - des recettes hôtelières de 235,4 millions d'euros contre 140 millions d'euros précédemment
  - un chiffre d'affaires des activités locatives en hausse à 62,8 millions d'euros contre 58,5 millions d'euros sur la même période de l'exercice précédent
- **Résultat opérationnel s'établit en profit de 91,9 millions d'euros contre 50,1 millions d'euros pour le premier semestre 2021/2022 et 69,4 millions d'euros pour le premier semestre 2019/2020 (exercice pré-covid)**
- **Résultat net consolidé s'établit en profit de 918,8 millions d'euros contre 45,6 millions d'euros pour le premier semestre 2021/2022, avec :**
  - un résultat financier négatif de - 2,3 millions d'euros
  - la prise en compte des impacts liés à la participation dans Betclic Everest Group pour un montant de + 829,2 millions d'euros suite à la réalisation de l'opération d'apport / cession de la dite participation en juin dernier, contre une contribution négative de - 1,5 million d'euros pour la même période de l'exercice précédent

### **ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2022/2023 ET FAITS MARQUANTS**

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé au cours du premier semestre un chiffre d'affaires en forte augmentation par rapport à celui de la même période de l'exercice social passé. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en effet à 432,3 millions d'euros contre 311,4 millions d'euros précédemment, soit une augmentation de 120,9 millions d'euros.

Il est rappelé que le premier trimestre de l'exercice précédent (période d'avril à juin) avait été marqué par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires encore en vigueur (Rolex Monte-Carlo Master à huis clos, Grand Prix de Formule 1 avec jauge), ainsi que la limitation de l'accès aux établissements sur une partie du trimestre de l'exercice (couvre-feu jusqu'au 25 juin 2021). La saison estivale 2021 (période de juillet à septembre) avait ensuite enregistré une reprise de l'activité.

Ainsi, le résultat opérationnel s'établit en profit de 91,9 millions d'euros contre un profit de 50,1 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Enfin, le Groupe S.B.M. a comptabilisé un profit de 829,2 millions d'euros en lien avec la participation détenue dans Betclie Everest Group (« BEG »), groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détenait une participation depuis mai 2009 qui a été transférée le 30 juin 2022 par voie de cession et d'apport, à la société de droit néerlandais FL Entertainment N.V. (« FL Entertainment »).

## Secteur jeux

Avec des recettes de 131,3 millions d'euros contre 112,6 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux enregistre une augmentation de 17 % son activité. Cette réalisation est cependant inférieure de 13 % à celle enregistrée lors des six premiers mois de l'exercice 2019/2020, l'aléa dans le secteur jeux ayant été particulièrement favorable en août 2019 et défavorable en septembre 2022.

Le secteur des **jeux de table** enregistre une augmentation de 14,5 millions d'euros de son chiffre d'affaires à 64,4 millions d'euros contre 50 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2021/2022, mais s'inscrit en baisse de 18 % par rapport à l'exercice 2019/2020 du fait d'un aléa particulièrement favorable en août 2019 et défavorable en septembre 2022.

Les recettes des **appareils automatiques** s'élèvent à 57,6 millions d'euros contre 59,5 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent. Cette diminution du chiffre d'affaires s'explique par des aléas défavorables, les mises étant en hausse sur le premier semestre de l'exercice par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les recettes des appareils automatiques sont également en baisse de 9 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Les recettes des **activités annexes** (restauration au sein des casinos, entrées et boutiques) sont en augmentation à 9,3 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros l'exercice précédent.

## Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 235,4 millions d'euros contre 140 millions d'euros au premier semestre 2021/2022, soit une augmentation de 95,4 millions d'euros.

Il est rappelé que compte tenu des restrictions de déplacement et des règles sanitaires encore en vigueur, ainsi que la limitation de l'accès aux établissements sur une partie du premier trimestre de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires du secteur était encore fortement impacté par la crise sanitaire sur le premier trimestre 2021/2022.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 95,4 millions d'euros constatée pour l'ensemble du secteur hôtelier sur le semestre, se décompose comme suit :

- une augmentation de 49,3 millions d'euros soit + 73 % de l'activité **hébergement**.
- une hausse de 37,5 millions d'euros soit + 68 % des recettes de **restauration**.
- une croissance de 8,6 millions d'euros des autres activités du secteur hôtelier.

La saison estivale 2022 confirme la tendance observée sur l'exercice 2021/2022 et sur les trois premiers mois de l'exercice 2022/2023. Au cumul des six premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires est en augmentation de 12 % par rapport à celui du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

## Secteur locatif

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Sporting, du Balmoral, des Villas du Sporting et du

One Monte-Carlo, affiche un chiffre d'affaires de 62,8 millions d'euros contre 58,5 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,3 millions d'euros. Cette hausse résulte principalement de la mise en location progressive des derniers espaces au One Monte-Carlo.

## COMPTES SEMESTRIELS

Avec un **chiffre d'affaires** consolidé de 432,3 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2022/2023, en hausse de 120,9 millions d'euros sur la période, le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en effet en profit de 91,9 millions d'euros contre un résultat opérationnel de 50,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 41,8 millions d'euros. Cette amélioration résulte de la croissance de l'activité, mais également de dépenses opérationnelles mieux contenues.

Le **résultat financier** est négatif de – 2,3 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2022/2023 contre un résultat financier négatif de – 2,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betcliv Everest Group, groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M. a annoncé le 1<sup>er</sup> juillet que sa filiale, Monte-Carlo SBM International S.à.r.l. (« SBM International »), a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betcliv Everest Group à la société de droit néerlandais FL Entertainment.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques effectifs de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Cette opération se traduit par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. a par ailleurs enregistré au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport / cession, soit la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022.

En synthèse, le **résultat net consolidé – part du groupe** s'élève à + 918,8 millions d'euros contre + 45,6 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2021/2022.

Compte tenu de l'amélioration des résultats, la capacité d'autofinancement des six premiers mois de l'exercice 2022/2023 s'établit à 116,3 millions d'euros contre 82,4 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Au 30 septembre 2022, le Groupe S.B.M. est en situation de trésorerie nette d'endettement positive de 470,6 millions d'euros contre une situation de trésorerie nette d'endettement positive de 30 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2021/2022.

Au cours du semestre, la poursuite du programme d'investissement a représenté un décaissement de 70,5 millions d'euros.

## **PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR**

Si l'activité du Groupe S.B.M. s'inscrit dans un contexte de sortie progressive de la crise sanitaire et reste dépendante de l'évolution du contexte géopolitique avec la situation de guerre affectant l'Ukraine et la crise avec la Russie, les résultats remarquables constatés au cours des six premiers mois devraient permettre d'enregistrer encore une forte augmentation du résultat opérationnel en 2022/2023. Compte tenu des informations à disposition, nous pouvons envisager la réalisation d'un résultat opérationnel supérieur à celui de l'exercice record 2007/2008. Au cours de cet exercice, le Groupe S.B.M. avait en effet enregistré un profit opérationnel de 64,1 millions d'euros, jamais égalé depuis.

Le transfert, le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, de l'intégralité de la participation de 47,30 % dans BEG à la société de droit néerlandais FL Entertainment, se traduisant par un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023, donne les moyens financiers à SBM International de poursuivre sa stratégie de développement, tout en conservant une participation importante dans un leader mondial du divertissement opérant dans des segments de marché attractifs à fort potentiel de croissance.

## **PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 31 des notes annexes aux comptes consolidés.

# **Comptes consolidés du Groupe S.B.M.**

**Bilan consolidé au 30 septembre 2022**

**Compte de résultat consolidé**

**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

**Tableau de variation des capitaux propres**

**Notes annexes aux comptes consolidés**

# Bilan consolidé au 30 septembre 2022

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>		31 mars 2022	30 septembre 2022
<b>Goodwill</b>	Note 4	32	32
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Note 4	9 705	11 243
<b>Immobilisations corporelles</b>	Note 5	991 533	1 025 106
<b>Droits d'utilisation</b>	Note 6	4 405	3 168
Participations mises en équivalence		18 265	
Autres actifs financiers		426	485 614
<b>Actifs financiers non courants</b>	Note 7	18 691	485 614
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>1 024 366</b>	<b>1 525 163</b>
Stocks	Note 8	13 884	14 939
Clients	Note 9	24 739	33 819
Autres débiteurs	Note 10	19 084	28 686
Autres actifs financiers	Note 11	115	1 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12	208 344	568 383
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>266 166</b>	<b>646 879</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 290 532</b>	<b>2 172 042</b>

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>		31 mars 2022	30 septembre 2022
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		337 553	420 315
Résultat de l'exercice		76 352	918 839
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>653 073</b>	<b>1 578 321</b>
Intérêts minoritaires			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>653 073</b>	<b>1 578 321</b>
Emprunts et passifs financiers	Note 13	87 377	52 442
Dettes de location	Note 13	2 070	1 237
Avantages du personnel	Note 14	38 088	33 121
Provisions	Note 15	7 937	4 685
Autres passifs	Note 16	142 373	130 137
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>277 844</b>	<b>221 621</b>
Fournisseurs	Note 17	25 409	39 246
Passifs sur contrats	Note 18	39 926	26 278
Autres créiteurs	Note 19	164 412	228 630
Provisions	Note 14	11 303	4 574
Dettes de location	Note 13	3 539	2 220
Passifs financiers	Note 13	115 027	71 153
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>359 615</b>	<b>372 100</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 290 532</b>	<b>2 172 042</b>

# Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2021/2022	Exercice 2021/2022	1er Semestre 2022/2023
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Note 20	<b>311 414</b>	<b>530 514</b>	<b>432 346</b>
Achats consommés		-25 972	-45 573	-38 217
Autres charges externes		-58 071	-107 418	-80 513
Impôts, taxes et versements assimilés		-17 368	-31 809	-19 176
Charges de personnel	Note 21	-115 038	-228 879	-156 828
Amortissements	Notes 4, 5 & 6	-38 516	-76 202	-36 396
Autres produits et charges opérationnels	Note 22	-6 367	-5 274	-9 299
<b>Résultat opérationnel</b>	Note 23	<b>50 082</b>	<b>35 358</b>	<b>91 917</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		6	11	6
Coût de l'endettement financier brut		-2 847	-5 149	-2 566
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	Note 24	<b>-2 841</b>	<b>-5 138</b>	<b>-2 560</b>
Autres produits et charges financiers	Note 24	-69	-94	305
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)	Note 3.1 & 7	-1 468	46 227	829 177
Charges d'impôt	Note 25			
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>45 705</b>	<b>76 352</b>	<b>918 839</b>
Part des intérêts minoritaires		-91		
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE</b>		<b>45 614</b>	<b>76 352</b>	<b>918 839</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		<b>24 516 661</b>	<b>24 516 661</b>	<b>24 516 661</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>		<b>1,86</b>	<b>3,11</b>	<b>37,48</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>		<b>1,86</b>	<b>3,11</b>	<b>37,48</b>

## Etat du résultat global

<b>Résultat net consolidé</b>		<b>45 705</b>	<b>76 352</b>	<b>918 839</b>
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>				
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 14	904	5 087	5 109
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
- Réévaluation d'actifs financiers	Note 7			23 375
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	Note 27	105	468	941
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7	11	868	638
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL</b>		<b>46 724</b>	<b>82 775</b>	<b>948 902</b>
dont résultat global part du groupe		<b>46 634</b>	<b>82 775</b>	<b>948 902</b>
dont résultat global part des minoritaires		<b>91</b>		

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Exercice 2021/2022	1er Semestre 2022/2023
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net consolidé - part du Groupe	76 352	918 839
Part des intérêts minoritaires		
Amortissements	76 202	36 396
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence	-46 227	-829 177
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	-150	-75
Variation des provisions	-7 939	-9 840
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		
Autres charges et produits calculés	31	-11
Plus et moins-values de cession	1 399	207
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>99 668</b>	<b>116 339</b>
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	5 138	2 560
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>104 806</b>	<b>118 899</b>
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	-4 895	7 243
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>99 912</b>	<b>126 142</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	-23 796	-70 460
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	47	425 076
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	6	-36 827
Autres	95 037	
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 294</b>	<b>317 789</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés		
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	-51 143	-79 656
Remboursement des dettes locatives	-7 813	-2 523
Intérêts financiers nets reçus (versés)	-4 604	-1 713
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-63 561</b>	<b>-83 892</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>107 645</b>	<b>360 039</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>100 699</b>	<b>208 344</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>208 344</b>	<b>568 383</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	208 344	568 383
Banques - Passif		

# Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
<b>1er avril 2021</b>	<b>24 517</b>	<b>214 650</b>	<b>-4 491</b>	<b>334 795</b>	<b>569 469</b>	<b>741</b>	<b>570 209</b>
Résultat de l'exercice				76 352	76 352		76 352
Autres éléments du résultat global			6 423		6 423		6 423
<b>Résultat global total</b>			<b>6 423</b>	<b>76 352</b>	<b>82 775</b>		<b>82 775</b>
Dividende distribué							
Augmentation de capital							
Autres variations			741		741	-741	
Autres variations des sociétés mises en équivalence			88		88		88
<b>31 mars 2022</b>	<b>24 517</b>	<b>214 650</b>	<b>2 760</b>	<b>411 148</b>	<b>653 073</b>		<b>653 073</b>
Résultat de l'exercice				918 839	918 839		918 839
Autres éléments du résultat global			30 062		30 062		30 062
<b>Résultat global total</b>			<b>30 062</b>	<b>918 839</b>	<b>948 902</b>		<b>948 902</b>
Dividende distribué				-25 544	-25 544		-25 544
Augmentation de capital							
Autres variations			-28		-28		-28
Autres variations des sociétés mises en équivalence			1 920		1 920		1 920
<b>30 septembre 2022</b>	<b>24 517</b>	<b>214 650</b>	<b>34 714</b>	<b>1 304 443</b>	<b>1 578 321</b>		<b>1 578 321</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES

La Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1<sup>er</sup> avril 1863, la Société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux (le « Privilège ») qui lui a été consenti par l'Ordonnance du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce Privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2027, date à laquelle la Société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social n'a pas évolué au cours du semestre. Le capital social au 30 septembre 2022 de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est constitué de 24 516 661 actions d'une valeur nominale de 1 euro, cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code ISIN MC0000031187 – BAIN).

L'État monégasque détient 64,21 % du capital au 30 septembre 2022, participation identique à celle au 31 mars 2022.

Le groupe LVMH (Moët Hennessy – Louis Vuitton) via sa filiale Ufipar SAS détenue à 100 % et le groupe G.E.G. (Galaxy Entertainment Group, Macao) détiennent respectivement 5,004 % et 4,997 % du capital au 30 septembre 2022.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. a été informé le 30 septembre 2020 que la société SCI Esperanza a franchi le seuil des 5 % et détient 5,04 % du capital par une acquisition d'actions sur le marché.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2014 ainsi qu'il suit :

*« L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'Assemblée. »*

*Nul ne peut prendre part aux délibérations des Assemblées Générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.*

*Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'Assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.*

*Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée.*

*La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ».*

Les comptes semestriels présentés au titre de l'exercice 2022/2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, à l'occasion de sa réunion du 29 novembre 2022.

## NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer (la « Société ») et de ses filiales (« le Groupe S.B.M. ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes dont l'application est obligatoire au 1<sup>er</sup> avril 2022 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2022 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe S.B.M. sont actuellement en cours d'analyse.

## 2.2 Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

Il n'a pas été pratiqué de changement de méthode comptable au cours du semestre écoulé.

## 2.3 Méthode de consolidation

### 2.3.1 PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Suite au transfert le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, de l'intégralité de la participation de 47,30 % détenue dans la société Betclie Everest Group (« BEG ») à la société de droit néerlandais FL Entertainment N.V. (« FL Entertainment »), le Groupe S.B.M. a cessé à cette même date de consolider par mise en équivalence Betclie Everest Group (voir notes 3 et 7).

Suite à l'apport / cession de BEG, le Groupe S.B.M. détient 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques effectifs de FL Entertainment (voir note 3.1 – « Apport / cession de la participation détenue dans Betclie Everest Group »). Bien que le Groupe S.B.M. ait la possibilité de désigner un membre au Conseil d'Administration de FL Entertainment, ayant la qualité d'administrateur indépendant au sens de la réglementation néerlandaise, et cela tant qu'il détient au moins 8 % des intérêts économiques de FL Entertainment, le Groupe S.B.M. considère qu'il n'exerce pas d'influence notable. Les titres de FL Entertainment sont donc comptabilisés dans les comptes du Groupe S.B.M. comme des titres non consolidés (voir note 7 – « Participations mises en équivalence / actifs financiers non courants »).

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales Société des Bains de Mer USA Incorporated et Monte-Carlo S.B.M. Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux États-Unis et à Singapour.

### 2.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Nom	Siège social	% de détention *	% d'intérêt *	Méthode
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, avenue de Monte-Carlo 98000 MONACO	98,00 %	100,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (SAMES)	Place du Casino 98000 MONACO	99,60 %	100,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Princesse Grace 98000 MONACO	98,00 %	100,00 %	Intégration globale
MC Financial Company (MCFC)	8, rue du Gabian Boîte Postale 3 98001 MONACO CEDEX	98,00 %	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Place du Casino 98000 MONACO	99,98 %	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Place du Casino 98000 MONACO	99,98 %	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, quai Antoine-1 <sup>er</sup> 98000 MONACO	97,02 %	100,00 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)	8, rue du Gabian 98000 MONACO	98,00 %	100,00 %	Intégration globale

\* Les minoritaires des filiales du Groupe S.B.M. qui sont des personnes physiques, n'ont pas droit aux dividendes attachés aux actions.

### **2.3.3 DATE DE CLOTURE**

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel.

### **2.3.4 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION**

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

### **2.3.5 OPERATIONS INTERNES**

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe S.B.M. sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

### **2.3.6 CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN DEVISES**

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe S.B.M. réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

## **2.4 Principes comptables**

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les principes comptables sont énoncés dans chacune des notes concernées.

### **3.1 Apport / cession de la participation détenue dans Betcliv Everest Group**

Il est rappelé que le Groupe S.B.M., via sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l. (« SBM International »), détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betcliv Everest Group (« BEG »), à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov. À la suite des opérations de réorganisation réalisées en fin d'année 2021 en vue d'aligner les intérêts de Betcliv Everest Group avec ceux du management, le pourcentage de participation détenu par le Groupe S.B.M. avait été ramené par dilution à 47,3 %, au lieu de 50 % précédemment.

Le Groupe S.B.M. a annoncé la conclusion le 10 mai 2022 d'un accord aux termes duquel Monte-Carlo SBM International S.à.r.l. est engagée à transférer, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détient dans BEG à la société de droit néerlandais FL Entertainment N.V. (« FL Entertainment »).

Cette annonce s'inscrit dans le cadre d'un accord pour un rapprochement d'entreprises entre Pegasus Entrepreneurial Acquisition Company Europe B.V. (« Pegasus Entrepreneurs »), une « Special Purpose Acquisition Company » (SPAC), et FL Entertainment, un leader mondial du divertissement autour de deux filiales complémentaires et performantes dans des segments de marché attractifs à fort potentiel de croissance : Banijay (la plus grande société indépendante de production de contenus au monde, avec plus de 120 sociétés de production dans 22 pays) et BEG.

Le Groupe S.B.M. a annoncé le 1er juillet la réalisation le 30 juin 2022 de l'apport / cession de l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betcliv Everest Group.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire (soit 425 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros sous forme de crédit-vendeur), et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment (soit 42,5 millions d'actions valorisées à 10 euros chacune prime d'émission incluse), permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques effectifs de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1er juillet 2022.

Cette opération se traduit dans les comptes semestriels 2022/2023 du Groupe S.B.M. par la constatation d'un profit de 813,5 millions d'euros comptabilisé sous la rubrique « Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part de résultat net dans les sociétés mises en équivalence) », et donne les moyens financiers à SBM International de poursuivre sa stratégie de développement, tout en conservant une participation importante dans un leader mondial du divertissement opérant dans des segments de marché attractifs à fort potentiel de croissance.

Le Groupe S.B.M. a par ailleurs enregistré au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros sous la rubrique « Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part de résultat net dans les sociétés mises en équivalence) » correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport / cession, soit la période du 1er avril au 30 juin 2022.

### **3.2 Financement des travaux de développement immobilier**

Plusieurs opérations ont été engagées pour assurer le financement des travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris et la création du complexe immobilier One Monte-Carlo.

#### **Financements bancaires**

La Société a notamment contracté des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire en janvier 2017. Les principales caractéristiques de ces financements sont les suivantes :

- mise à disposition de crédits d'un montant total de 230 millions d'euros réparti en deux tranches, dont les tirages à l'initiative de la Société pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019 :
  - une tranche A de 86,8 millions d'euros, remboursable en six échéances semestrielles égales consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au sixième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2023,
  - une tranche B de 143,2 millions d'euros, remboursable en huit échéances semestrielles consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au septième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2024 et les deux dernières échéances représentant 50 % de l'encours tiré au titre de cette tranche B ;
- la tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017, conformément à l'engagement pris par la Société ;
- le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est constitué d'un taux de référence Euribor variable augmenté d'une marge au taux de :

- 1,7 % à 2,7 % pour la tranche A en fonction du ratio de levier (dette financière nette/EBITDA) ajustable semestriellement à compter du 30 septembre 2019,
- 1,8 % pour la tranche B ;
- engagements financiers de type « covenants » habituels, dont le non-respect constituerait un cas de défaut au regard du contrat des crédits, avec notamment :
  - ratio de levier, contrôlé chaque semestre à compter du 30 septembre 2019, devant rester en dessous d'un niveau qui est progressivement abaissé comme suit : 3,75 au 30 septembre 2019, 3,40 au 31 mars 2020, 3,00 au 30 septembre 2020 et 2,5 à compter du 31 mars 2021,
  - ratio de couverture des intérêts (EBITDA/Frais financiers) devant rester supérieur ou égal à 6, contrôlé chaque semestre à compter du 31 mars 2017,
  - ratio LTV Long Term Value (encours du crédit tranche B/Valeur de marché des Villas du Sporting et selon le cas des autres immeubles faisant l'objet de sûretés) inférieur ou égal à 40 %, calculé annuellement à compter du 31 mars 2017,
  - ratio de gearing (dette financière nette/capitaux propres) inférieur ou égal à 0,6 au 30 septembre 2019 et 31 mars 2020, puis inférieur à 0,5 au 31 mars et 30 septembre de chaque exercice social au-delà du 31 mars 2020,
  - ces différents engagements de ratios étant complétés par des dispositions habituelles en matière d'investissement, de cession d'actifs, d'endettement financier, d'octroi de garanties et sûretés, d'information, etc.

Le contrat prévoyait également la mise en place de contrats de couverture dans les 60 jours calendaires suivant la fin de la période de disponibilité, portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum. Comme décrit en note 27 – « Instruments financiers », 4 instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel initial total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

À noter que l'apparition d'un cas de défaut peut conduire à l'exigibilité immédiate des sommes empruntées, le contrat des crédits prévoyant toutefois des possibilités de remédiation au non-respect des engagements susvisés.

Au 31 janvier 2019, la Société avait procédé aux tirages de la totalité des deux tranches A et B, pour un montant total de 230 millions d'euros. Au 30 septembre 2022, la dette relative à cet emprunt s'élève à 98 millions d'euros, après le remboursement de 26,4 millions d'euros intervenu fin juin 2022, les prochaines échéances étant prévues fin décembre 2022 et fin janvier 2023 pour un montant total de 26,4 millions d'euros.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits n'aient pas été remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M., et donc de l'Ebitda depuis mars 2020, et les deux ratios utilisant ce dernier agrégat (ratio de levier et ratio de couverture des intérêts) ne pouvaient être respectés au niveau prévu initialement.

Il est à noter que ces deux ratios – ratios de levier et de couverture des intérêts – étaient restés jusqu'alors très en deçà des limites fixées, soit 1,6 pour le ratio de levier et 20,6 pour le ratio de couverture des intérêts au 31 mars 2020.

Le Groupe S.B.M. a donc sollicité de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, à savoir :

- l'autorisation d'omettre les calculs des ratios financiers de levier et de couverture des intérêts des certificats remis aux 30 septembre 2020, 31 mars 2021, et 30 septembre 2021 ;
- la modification de la limite du ratio de levier au 31 mars 2022, avec un niveau à ne pas dépasser de 3,2 contre 2,5 précédemment, le ratio de levier devant rester en dessous du niveau de 2,5 pour chaque semestre à compter du 30 septembre 2022 ;
- en proposant un engagement d'information trimestrielle complémentaire.

Les partenaires bancaires ont confirmé unanimement leur accord sur cette demande d'aménagements du contrat des crédits en date du 13 novembre 2020.

Les covenants financiers applicables au 30 septembre 2022 sont désormais respectés.

### **Programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP)**

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 30 septembre 2022, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

### **3.3     **Projet de Resort Intégré au Japon****

En mars 2017, le Groupe S.B.M., par l'intermédiaire de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., et le Groupe G.E.G. avaient annoncé la mise en place officielle d'un partenariat stratégique, comprenant notamment un travail commun sur le développement et l'exploitation de nouvelles activités, incluant des projets de Resorts Intégrés (« RI – Resort Intégré ») dans la région Asie-Pacifique. L'annonce de cet accord faisait suite à la prise de participation réalisée par le Groupe G.E.G. dans le capital de la Société en juillet 2015.

Ont été validés les termes d'un Agrément avec le Groupe G.E.G. concernant le projet de créer une joint-venture afin de participer ensemble à un consortium incluant plusieurs partenaires locaux, et prendre part au processus d'appel d'offres envisagé par les autorités politiques japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon.

La joint-venture (la « JV Co ») formée par les deux Groupes sera détenue majoritairement par le Groupe G.E.G. Les termes de cet Agrément stipulent que le Groupe S.B.M. s'engage, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la JV Co, le Groupe G.E.G. détenant les 95 % restants. Le coût total du projet à terme pourrait représenter 10 milliards de dollars US, le Groupe S.B.M. ayant la possibilité d'augmenter par la suite sa participation dans la JV Co jusqu'à un engagement maximum de 350 millions de dollars US, ce qui pourrait représenter à terme 10 % du capital de la JV Co. L'Agrément a été signé en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreux projets et initiatives majeurs au Japon ont été reportés. Ainsi, le Groupe S.B.M. a été informé que le calendrier envisagé par les autorités japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon avait été décalé et que les délais de réponse au processus d'appels d'offres impliquant les autorités régionales et les différents consortiums seraient étendus jusqu'en avril 2022. Cependant, par un communiqué en date du 17 mai 2021, le Groupe G.E.G., en accord avec le Groupe S.B.M., a fait part de sa décision de se retirer de la procédure d'appel d'offres initiée par la ville de Yokohama, tout en réitérant son intérêt à participer au développement d'un Resort Intégré au Japon.

### **3.4     **Evènements postérieurs à la clôture****

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commercial du Groupe S.B.M. survenu depuis la fin du premier semestre 2022/2023.

# Notes sur le bilan consolidé

## NOTE 4 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Écarts d'acquisition – goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels : amortissement sur 3 à 6 ans ;
- concessions : durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité.

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le tableau de variation des goodwill et immobilisations incorporelles au 30 septembre 2022 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er avril 2021	622	40 852	18	1 520	42 391
Acquisitions		565		1 210	1 775
Cessions / sorties d'actifs		-216			-216
Reclassements		1 107		-935	172
Entrées de périmètre et autres variations					
<b>Valeurs brutes au 31 mars 2022</b>	<b>622</b>	<b>42 309</b>	<b>18</b>	<b>1 795</b>	<b>44 122</b>
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2021	590	32 766	18		32 784
Dotations aux amortissements/dépréciations		1 848			1 848
Cessions / sorties d'actifs		-216			-216
Entrées de périmètre et autres variations					
<b>Amortissements / dépr. au 31 mars 2022</b>	<b>590</b>	<b>34 398</b>	<b>18</b>		<b>34 416</b>
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2022</b>	<b>32</b>	<b>7 910</b>		<b>1 795</b>	<b>9 705</b>
Valeurs brutes au 1er avril 2022	622	42 309	18	1 795	44 122
Acquisitions		232		2 113	2 345
Cessions / sorties d'actifs (1)		-11 194			-11 194
Reclassements		899		-899	
Entrées de périmètre et autres variations					
<b>Valeurs brutes au 30 septembre 2022</b>	<b>622</b>	<b>32 245</b>	<b>18</b>	<b>3 009</b>	<b>35 272</b>
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2022	590	34 398	18		34 416
Dotations aux amortissements/dépréciations		807			807
Cessions / sorties d'actifs (1)		-11 194			-11 194
Entrées de périmètre et autres variations					
<b>Amortissements / dépr. au 30 septembre 2022</b>	<b>590</b>	<b>24 011</b>	<b>18</b>		<b>24 029</b>
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2022</b>	<b>32</b>	<b>8 235</b>		<b>3 009</b>	<b>11 243</b>

(1) Les cessions / sorties d'actifs de l'exercice correspondent principalement à la sortie de l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéficiaires versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la

gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société en juillet 1995. Cette indemnité, qui était comptabilisée sous la rubrique « concessions et droits similaires », avait été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007. Pour rappel, le Groupe S.B.M. avait annoncé sur l'exercice 2020/2021 son intention de fermer définitivement le Sun Casino, dont le bail est arrivé à échéance en juin 2022.

Le poste « immobilisations incorporelles » comprend essentiellement les logiciels et développements informatiques.

## **NOTE 5      IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

### **PRINCIPES COMPTABLES**

#### **Valeur brute**

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main-d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car cette dernière était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe S.B.M. et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

#### **Durées d'amortissement**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions : 17 à 50 ans ;
- installations techniques et matériels : 3 à 15 ans ;
- autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Les biens désignés au paragraphe ci-après « Régime juridique de certains biens immobiliers » sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

#### **Dépréciation des éléments d'actifs**

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

#### **Régime juridique de certains biens immobiliers**

La Société s'est vu concéder le Privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges. Ce Privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le Privilège jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le Cahier des Charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2022, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 18,6 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, les biens tels qu'inscrits sur la liste ci-après, dont l'Autorité concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris Monte-Carlo ;
- Sporting Monte-Carlo ;
- Hôtel de Paris et jardins ;
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles au 30 septembre 2022 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2021	161 496	1 364 131	267 558	164 711	6 949	1 964 845
Acquisitions		5 844	2 150	2 453	17 306	27 753
Cessions / sorties d'actifs		-8 864	-1 764	-542		-11 169
Reclassements		1 845	1 525	625	-4 167	-172
Entrées de périmètre et autres variations						
<b>Valeurs brutes au 31 mars 2022</b>	<b>161 496</b>	<b>1 362 956</b>	<b>269 471</b>	<b>167 248</b>	<b>20 088</b>	<b>1 981 257</b>
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2021	38 125	607 522	183 835	99 956		929 439
Dotations aux amortissements	16	44 815	12 600	12 666		70 097
Cessions / sorties d'actifs		-7 670	-1 605	-537		-9 812
Entrées de périmètre et autres variations						
<b>Amortissements / dépr. au 31 mars 2022</b>	<b>38 141</b>	<b>644 666</b>	<b>194 831</b>	<b>112 084</b>		<b>989 724</b>
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2022</b>	<b>123 355</b>	<b>718 289</b>	<b>74 640</b>	<b>55 164</b>	<b>20 088</b>	<b>991 533</b>
Valeurs brutes au 1er avril 2022	161 496	1 362 956	269 471	167 248	20 088	1 981 257
Acquisitions (1)		60 865	2 242	3 441	1 290	67 838
Cessions / sorties d'actifs		-13 713	-4 359	-230		-18 302
Reclassements		2 517	1 843	803	-5 164	
Entrées de périmètre et autres variations						
<b>Valeurs brutes au 30 septembre 2022</b>	<b>161 496</b>	<b>1 412 624</b>	<b>269 197</b>	<b>171 262</b>	<b>16 214</b>	<b>2 030 793</b>
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2022	38 141	644 666	194 831	112 084		989 723
Dotations aux amortissements	8	22 230	5 811	6 140		34 188
Cessions / sorties d'actifs		-13 708	-4 294	-223		-18 225
Entrées de périmètre et autres variations						
<b>Amortissements / dépr. au 30 septembre 2022</b>	<b>38 149</b>	<b>653 188</b>	<b>196 347</b>	<b>118 000</b>		<b>1 005 686</b>
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2022</b>	<b>123 347</b>	<b>759 436</b>	<b>72 849</b>	<b>53 262</b>	<b>16 214</b>	<b>1 025 106</b>

- (1) Les acquisitions de l'exercice incluent notamment l'achat d'espaces de bureaux dans l'immeuble Aigue-Marine pour un montant de 49,3 millions d'euros (en complément de l'acompte de 7,9 millions d'euros comptabilisé sur l'exercice précédent), immeuble où sont déjà regroupés les services du siège administratif du Groupe S.B.M., les travaux dans le cadre d'un projet de surévaluation de ce même immeuble, ainsi que la poursuite des travaux engagés en 2021/2022 concernant le Café de Paris et la poursuite des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo.

## NOTE 6 DROITS D'UTILISATION

### PRINCIPES COMPTABLES

Lors de la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un droit d'usage de l'actif est comptabilisé en droit d'utilisation, correspondant aux paiements futurs actualisés. Cet actif est amorti sur la durée de vie du contrat.

Le tableau de variation des droits d'utilisation au 30 septembre 2022 se présente ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2021		21 908	2 769	2 152	26 829
Nouveaux contrats de location		61	816	32	909
Fins et résiliations de contrats		-4 615	-256	-58	-4 929
Entrées de périmètre et autres variations			-21	16	-5
<b>Valeurs brutes au 31 mars 2022</b>		<b>17 353</b>	<b>3 308</b>	<b>2 142</b>	<b>22 804</b>
Amortissement au 1er avril 2021		16 558	1 371	1 054	18 983
Dotations aux amortissements		2 803	1 035	419	4 256
Fins et résiliations de contrats		-4 615	-167	-58	-4 840
Entrées de périmètre et autres variations					
<b>Amortissements / dépr. au 31 mars 2022</b>		<b>14 745</b>	<b>2 239</b>	<b>1 415</b>	<b>18 399</b>
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2022</b>		<b>2 608</b>	<b>1 069</b>	<b>727</b>	<b>4 405</b>
Valeurs brutes au 1er avril 2022		17 353	3 308	2 142	22 804
Nouveaux contrats de location (1)			380	25	405
Fins et résiliations de contrats (2)		-10 436	-1 391	-1 092	-12 920
Entrées de périmètre et autres variations			-35		-35
<b>Valeurs brutes au 30 septembre 2022</b>		<b>6 917</b>	<b>2 262</b>	<b>1 075</b>	<b>10 254</b>
Amortissement au 1er avril 2022		14 745	2 239	1 415	18 399
Dotations aux amortissements		739	500	162	1 401
Fins et résiliations de contrats (2)		-10 436	-1 388	-889	-12 714
Entrées de périmètre et autres variations					
<b>Amortissements / dépr. au 30 septembre 2022</b>		<b>5 048</b>	<b>1 350</b>	<b>688</b>	<b>7 086</b>
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2022</b>		<b>1 869</b>	<b>912</b>	<b>386</b>	<b>3 168</b>

- (1) Les nouveaux contrats de location au 30 septembre 2022 concernent principalement des machines à sous.
- (2) Les fins et résiliations de contrats au 30 septembre 2022 concernent principalement des locations immobilières, et en particulier le droit d'utilisation, amorti en totalité, relatif au bail du Sun Casino arrivé à échéance en juin 2022. Pour rappel, le Groupe S.B.M. avait indiqué sur l'exercice 2020/2021 son intention de fermer définitivement cet établissement.

L'échéancier des dettes de location relatives à ces contrats de location est présenté en note 13 – « Emprunts, passifs financiers et dettes de location ».

**PRINCIPES COMPTABLES****Participations mises en équivalence**

La méthode de la mise en équivalence est retenue dans les situations où le Groupe S.B.M. détiendrait une influence notable dans les sociétés associées. L'influence notable est présumée exister lorsque la Société détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par des critères tels que la participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue, l'échange de personnels dirigeants, ou une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par ces entreprises, après prise en compte des ajustements liés à la valorisation des éléments à la date d'acquisition conformément à IFRS 3 révisé. La valeur des titres mis en équivalence inclut également les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires comptabilisés en capitaux propres dans les entreprises associées :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :  
conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ;
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :  
lorsque l'entreprise associée accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS 32-IAS 39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS 28 révisé et selon les recommandations de l'AMF.

Comme décrit en note 5 – Immobilisations corporelles/Dépréciation des éléments d'actifs, et conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une participation mise en équivalence est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur cinq ans et une valeur normative. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés peut également être effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de la participation mise en équivalence est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

**Actifs financiers non courants**

Les prêts et placements à long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Suite à l'apport / cession de BEG, le Groupe S.B.M. détient 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques effectifs de FL Entertainment (voir note 3.1 – « Apport / cession de la participation détenue dans Betelic Everest Group »). Bien que le Groupe S.B.M. ait la possibilité de désigner un membre au Conseil d'Administration de FL Entertainment, ayant la qualité d'administrateur indépendant au sens de la réglementation néerlandaise, et cela tant qu'il détient au moins 8 % des intérêts économiques de FL Entertainment, le Groupe S.B.M. considère qu'il n'exerce pas d'influence notable. Cette position repose sur l'analyse des règles de gouvernance de FL Entertainment et notamment le fait que le Groupe S.B.M. ne dispose pas de la majorité de représentants au conseil d'administration (composé de 11 membres, dont 1 unique administrateur indépendant désigné par le Groupe S.B.M.) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes de FL Entertainment. Les titres de FL Entertainment sont donc comptabilisés dans les comptes du Groupe S.B.M. comme des titres non consolidés.

Ces titres FL Entertainment, reçus dans le cadre de l'apport / cession de Betelic Everest Groupe pour un montant de 425 millions d'euros, soit 42,5 millions d'actions valorisées à 10 euros au 1er juillet 2022 sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

Le tableau de variation des participations mises en équivalence et actifs financiers non courants au 30 septembre 2022 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence	Prêts à long terme	Autres actifs financiers	Total Actifs financiers non courants
Valeurs brutes au 1er avril 2021	66 120	581	1 008	1 589
Acquisitions / Augmentations	53 366	22	12	33
Cessions / Diminutions		-7	-36	-43
Reclassements				
Variation de valeur	-101 221			
Valeurs brutes au 31 mars 2022	18 265	596	983	1 578
Dépréciations au 1er avril 2021		457	664	1 121
Dotations / reprises de dépréciation		17	14	31
Dépréciations au 31 mars 2022		474	678	1 152
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2022</b>	<b>18 265</b>	<b>121</b>	<b>304</b>	<b>426</b>
Valeurs brutes au 1er avril 2022	18 265	596	983	1 578
Acquisitions / Augmentations			461 834	461 834
Cessions / Diminutions	-34 547	-1		-1
Reclassements		-31		-31
Variation de valeur	16 282		23 375	23 375
Valeurs brutes au 30 septembre 2022		564	486 192	486 756
Dépréciations au 1er avril 2022		474	678	1 152
Dotations / reprises de dépréciation			-11	-11
Dépréciations au 30 septembre 2022		474	668	1 142
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2022</b>		<b>90</b>	<b>485 524</b>	<b>485 614</b>

La rubrique « Participations mises en équivalence » correspond à la participation détenue dans Betelic Everest Group. Le tableau ci-après détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du Groupe S.B.M. jusqu'à la date d'apport / cession de ladite participation le 30 juin 2022 :

En milliers d'euros	Exercice 2021/2022	1er semestre 2022/2023
<b>Valeur des titres en début de période</b>	<b>66 120</b>	<b>18 265</b>
Quote-part de résultat de la période	-57 430	15 644
Variation liée à la cession par dilution de 2,7 % des titres (1)	53 666	
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- Dividendes (2)	-44 544	
- Autres variations	753	638
Apport / cession de Betelic Everest Group (3)		-34 547
Variation de la période	<b>-47 856</b>	<b>-18 265</b>
<b>Valeur des titres en fin de période</b>	<b>18 265</b>	

- (1) Des opérations de réorganisation ont été réalisées en fin d'année 2021 en vue d'aligner les intérêts de BEG avec ceux du management. Cette réorganisation a notamment eu pour effet de ramener par dilution à 47,3 %, au lieu de 50 % précédemment, le pourcentage de participation détenu par le Groupe S.B.M.

- (2) Le paiement de dividendes et acomptes sur dividendes pour un montant total de 95 millions d'euros intervenu au cours de l'exercice 2021/2022 résulte de décisions des associés pour un montant de 30 millions d'euros en juillet 2021 et pour un montant de 65 millions d'euros en décembre 2021. Les versements reçus étant supérieurs à la valeur des titres mis en équivalence à la date du versement, la partie excédentaire, soit 50,5 millions d'euros, a été comptabilisée en résultat en « Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence) ».
- (3) Comme indiqué en note 3.1 – « Apport / cession de la participation détenue dans Betclie Everest Group », le Groupe S.B.M. a annoncé la conclusion le 10 mai 2022 d'un accord aux termes duquel Monte-Carlo SBM International S.à.r.l. est engagée à transférer, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détient dans BEG à la société de droit néerlandais FL Entertainment N.V.

La rubrique « Autres actifs financiers » comprend essentiellement :

- les titres FL Entertainment reçus dans le cadre de l'apport / cession de Betclie Everest Group, soit 42,5 millions d'actions pour une valeur de 425 millions d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (voir note 3.1 – « Apport / cession de la participation détenue dans Betclie Everest Group »). Ces titres ont été évalués à la juste valeur au 30 septembre 2022, soit une valeur de 448,4 millions d'euros sur la base du cours de bourse de l'action, qui s'élève à 10,55 € à cette même date. Le Groupe S.B.M., conformément à l'option retenue, a ainsi comptabilisé une réévaluation par capitaux propres de 23,4 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2022/2023 ;
- le crédit-vendeur de 36,5 millions d'euros accordé lors de l'apport / cession de Betclie Everest Group (voir note 3.1 – « Apport / cession de la participation détenue dans Betclie Everest Group ») ;
- les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. USA Incorporated aux États-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2022.

## NOTE 8 STOCKS

### PRINCIPE COMPTABLE

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2022	14 019
Dépréciation au 31 mars 2022	135
<b>VALEUR NETTE au 31 mars 2022</b>	<b>13 884</b>
Valeur brute au 30 septembre 2022	15 079
Dépréciation au 30 septembre 2022	140
<b>VALEUR NETTE au 30 septembre 2022</b>	<b>14 939</b>

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons – vins, alcools, etc. – conservées dans les caves des établissements.

## NOTE 9 CLIENTS

### PRINCIPE COMPTABLE

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat en fonction des pertes de crédit attendues à maturité, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2022	105 871
Dépréciation au 31 mars 2022	81 132
<b>VALEUR NETTE au 31 mars 2022</b>	<b>24 739</b>
Valeur brute au 30 septembre 2022	122 822
Dépréciation au 30 septembre 2022	89 002
<b>VALEUR NETTE au 30 septembre 2022</b>	<b>33 819</b>

Les créances concernent essentiellement le secteur jeux, et dans une moindre mesure les secteurs hôtelier et locatif.

### Analyse par ancienneté

Créances à moins de 6 mois	59 487
Créances entre 6 et 12 mois	4 046
Créances à plus d'un an	59 289
<b>TOTAL VALEUR BRUTE AU 30 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>122 822</b>

## NOTE 10 AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses (2)	Charges constatées d'avance (3)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2022	1 663	9 005	3 151	5 548	19 367
Dépréciations au 31 mars 2022			282		282
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2022</b>	<b>1 663</b>	<b>9 005</b>	<b>2 869</b>	<b>5 548</b>	<b>19 084</b>
Valeurs brutes au 30 septembre 2022	2 053	7 240	11 556	8 119	28 969
Dépréciations au 30 septembre 2022			282		282
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2022</b>	<b>2 053</b>	<b>7 240</b>	<b>11 274</b>	<b>8 119</b>	<b>28 686</b>

- (1) Comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA.
- (2) Comprend notamment des créances relatives au projet de surélévation de l'immeuble Aigue-Marine à Fontvieille (pour un montant de 2,5 millions d'euros) pour lequel le Groupe S.B.M. assure le rôle de maître d'ouvrage délégué et des créances relatives au tournoi de tennis Rolex Monte-Carlo Masters.
- (3) Comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils et les assurances facturées en début d'exercice.

## NOTE 11 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés (1)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2022	25		90	115
Dépréciations au 31 mars 2022				
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2022</b>	<b>25</b>		<b>90</b>	<b>115</b>
Valeurs brutes au 30 septembre 2022	21		1 031	1 052
Dépréciations au 30 septembre 2022				
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2022</b>	<b>21</b>		<b>1 031</b>	<b>1 052</b>

(1) Voir note 27 – « Instruments financiers ».

## NOTE 12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en des disponibilités à vue et des disponibilités à terme. Lorsque des placements sont réalisés, ce qui n'est plus pratiqué, la règle est que ces placements doivent pouvoir être rendus immédiatement disponibles, avec un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont alors évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2022
<b>V.M.P. ET DISPONIBILITES</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités à terme	10 000	
Disponibilités à vue	198 344	568 383
<b>TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE</b>	<b>208 344</b>	<b>568 383</b>
Banques créditrices		
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>208 344</b>	<b>568 383</b>

## NOTE 13 EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET DETTES DE LOCATION

### PRINCIPE COMPTABLE

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements futurs actualisés des contrats de location d'actifs spécifiquement dédiés sont comptabilisés en dettes de location.

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2022
<b>ANALYSE PAR CATEGORIES</b>		
Emprunts auprès des établissements de crédit (3)	123 331	97 739
Titres de créances négociables à court terme (4)	54 976	
Dettes de location (2)	5 609	3 457
Autres dettes et dépôts (1)	24 096	25 855
Juste valeur des instruments dérivés		
Soldes créditeurs de banque		
<b>TOTAL</b>	<b>208 013</b>	<b>127 051</b>
<b>ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT</b>		
Echéances à moins d'un an	118 566	73 372
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	83 584	52 830
Echéances à plus de cinq ans	5 863	849
<b>TOTAL</b>	<b>208 013</b>	<b>127 051</b>

- (1) Les autres dettes et dépôts sont principalement constitués des cautions reçues des locataires.
- (2) Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », à la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un passif « dettes de location » est comptabilisé, correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation (voir note 7 – « Droits d'utilisation »).
- (3) Afin d'assurer le financement de ses différents projets, la Société a mis en place des lignes de crédits fin janvier 2017 (voir note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers ») pour un montant total de 230 millions d'euros, dont les tirages à l'initiative de l'emprunteur pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au 30 septembre 2022, la dette relative à cet emprunt s'élève à 98 millions d'euros, après un remboursement de 26,4 millions d'euros intervenu fin juin 2022, les prochaines échéances étant prévues fin décembre 2022 et fin janvier 2023 pour un montant total de 26,4 millions d'euros. Pour rappel les frais payés directement imputables à l'émission de la dette sont inclus dans l'évaluation de celle-ci et sont donc présentés en diminution du montant emprunté.
- (4) Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 30 septembre 2022, la Société n'a pas plus de titres émis dans le cadre de ce programme qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

Le Groupe S.B.M. dispose par ailleurs de facilités de découvert autorisé pour 15 millions d'euros, montant non utilisé en date du 30 septembre 2022.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2022 :

(en milliers d'euros)	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit à taux variables	98 000	98 000	
Découverts confirmés	15 000		15 000
<b>TOTAL</b>	<b>113 000</b>	<b>98 000</b>	<b>15 000</b>
<b>ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT</b>			
Echéances à moins d'un an	77 200	62 200	15 000
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	35 800	35 800	
Echéances à plus de cinq ans			

## NOTE 14 AVANTAGES DU PERSONNEL

### PRINCIPE COMPTABLE

Les avantages offerts par le Groupe S.B.M. à ses salariés et retraités (engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables) sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (méthode des « unités de crédit projetées »).

Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe S.B.M. en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation. Ceux-ci proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

Le tableau de variation du semestre relatif aux avantages du personnel se présente ainsi :

en milliers d'euros	31 mars 2022	Charge de la période	Versements	Ecarts actuariels	30 septembre 2022
Indemnités de départ	29 263	1 096	-669	-3 922	25 768
Engagements de retraite	8 668	75	-355	-1 187	7 201
Médailles du travail	155	8	-13		151
<b>TOTAL</b>	<b>38 088</b>	<b>1 179</b>	<b>-1 037</b>	<b>-5 109</b>	<b>33 121</b>

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2022 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de revalorisation : salaires 2,8 % à 3,40 % suivant les catégories – rentes 2,5 % ;
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut :
  - taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice IBoxx correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 10 ans et plus (3,74 %),
  - tables d'espérance de vie : THTF0002 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	1er semestre 2022/2023
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)</b>	<b>38 088</b>
Coût des services rendus	846
Charge d'intérêt	333
Prestations versées	-1 037
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice	-5 109
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)</b>	<b>33 121</b>
<b>Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture</b>	<b>19 292</b>
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	-5 109
<b>Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture</b>	<b>14 183</b>

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	1er semestre 2022/2023
Coût des services rendus	846
Charge d'intérêt	333
<b>CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>1 179</b>

#### ANALYSE DE LA SENSIBILITE DE LA PROVISION AUX VARIATIONS DE TAUX D'ACTUALISATION

en milliers d'euros	30 septembre 2022
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>33 121</b>
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %</b>	<b>34 645</b>
Ecart	1 523
<b>% de variation</b>	<b>5%</b>
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %</b>	<b>31 703</b>
Ecart	-1 418
<b>% de variation</b>	<b>-4%</b>

## ANALYSE DE LA CONSTITUTION DES ECARTS ACTUARIELS

en milliers d'euros	30 septembre 2022
<b>(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice</b>	<b>-5 109</b>
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	1 704
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-6 812

## NOTE 15 PROVISIONS

### PRINCIPE COMPTABLE

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe S.B.M. a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

La distinction courant/non courant est appliquée suivant que l'échéance du déboucement attendu est supérieur ou inférieur à 1 an.

La variation du poste des provisions au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2022	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2022
Litiges	5 793	70	-1 290	-1 604		2 970
Autres risques	12 809	705	-6 001	-1 268		6 245
Charges	638		-594			44
<b>TOTAL</b>	<b>19 240</b>	<b>775</b>	<b>-7 884</b>	<b>-2 872</b>		<b>9 259</b>
dont provisions à caractère courant	11 303	361	-6 502	-157	-431	4 574
dont provisions à caractère non courant	7 937	414	-1 382	-2 715	431	4 685

Les provisions pour litiges sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

Les provisions pour autres risques au 30 septembre 2022 concernent principalement les risques d'indemnisation chômage à verser, notamment dans le cadre des mesures de réduction de coûts et de plan de restructuration mises en œuvre au cours de l'exercice 2020/2021.

## NOTE 16 AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

### PRINCIPE COMPTABLE

Les subventions accordées au Groupe S.B.M. pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2022
Produits constatés d'avance à plus d'un an	137 965	125 804
Subvention d'investissement	4 408	4 333
<b>TOTAL</b>	<b>142 373</b>	<b>130 137</b>

La rubrique « Produits constatés d’avance à plus d’un an » est constituée de la part à plus d’un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d’autres produits perçus d’avance par le Groupe S.B.M., et notamment des droits au bail perçus au titre des baux consentis dans le cadre des projets immobiliers de rénovation de l’Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier du One Monte-Carlo, dont le produit est repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux depuis la mise en service desdits projets.

La diminution des produits constatés d’avance au cours du premier semestre de l’exercice résulte principalement du transfert en « Autres créditeurs » des droits au bail qui seront repris en résultat au cours des 12 prochains mois.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l’Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d’euros, le Groupe S.B.M. a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d’investissements, pour un montant total de 17 535 milliers d’euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l’amortissement pour dépréciation des biens qu’elle sert à financer, un produit de 75 milliers d’euros a été comptabilisé en résultat au cours du premier semestre de l’exercice 2022/2023.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 4 483 milliers d’euros, se décompose en :

- 150 milliers d’euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique « Autres créditeurs – compte de régularisation » ;
- 4 333 milliers d’euros à reprendre au cours des exercices 2023/2024 et suivants (rubrique « Autres passifs à caractère non courant »).

## NOTE 17 FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2022
Dettes fournisseurs	7 993	12 441
Factures non parvenues	17 417	26 805
<b>TOTAL</b>	<b>25 409</b>	<b>39 246</b>

L’augmentation des dettes fournisseurs s’explique principalement par le niveau d’activité enregistré au cours de la saison estivale.

## NOTE 18 PASSIFS SUR CONTRATS

Conformément à la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », les dettes au titre du programme de fidélité, les avances et acomptes des clients du secteur hôtelier ainsi que la dette relative aux jackpots progressifs des appareils automatiques sont comptabilisés en « Passifs sur contrats ».

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2022
Avances et acomptes clients	35 641	20 960
Programmes de fidélité	3 221	4 124
Autres passifs sur contrats	1 064	1 194
<b>TOTAL</b>	<b>39 926</b>	<b>26 278</b>

## NOTE 19 AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2022
Dépôts reçus (1)	18 073	25 000
Dettes fiscales et sociales (2)	88 195	112 839
Autres dettes d'exploitation	6 874	9 528
Dettes sur immobilisations	6 926	6 649
Autres dettes (3)	4 051	32 197
Comptes de régularisation (4)	40 292	42 417
<b>TOTAL</b>	<b>164 412</b>	<b>228 630</b>

- (1) Les dépôts reçus au 30 septembre 2022 concernent principalement les dépôts effectués par les clients jeux.
- (2) La variation des dettes fiscales et sociales au 30 septembre 2022 s'explique principalement par la croissance d'activité du Groupe S.B.M. au cours du premier semestre 2022/2023, ayant pour conséquence une augmentation des dettes sociales.
- (3) La variation des autres dettes au 30 septembre 2022 s'explique principalement par la constatation de la dette au titre des dividendes à verser, tel que décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 23 septembre par la résolution d'affectation des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Ces dividendes ont été mis en paiement en octobre 2022.
- (4) La variation des comptes de régularisation au 30 septembre 2022 s'explique principalement par une augmentation des loyers perçus d'avance à court terme.

# Notes sur le compte de résultat consolidé

## NOTE 20 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

### PRINCIPE COMPTABLE

À l'exception du chiffre d'affaires du secteur locatif, l'ensemble du chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. entre dans le champ de la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Ainsi, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client, soit en continu, soit à une date donnée. Les avantages attribués au client sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation.

Le chiffre d'affaires est évalué au montant de la contrepartie reçue ou à recevoir en échange de la fourniture du bien ou du service fourni au client, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de table et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons, des commissions de change et du chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de la restauration au sein des casinos. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et, le cas échéant, hors service réparti au personnel.

Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », le chiffre d'affaires du secteur locatif est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022
<b>ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE</b>			
Secteur jeux	200 767	112 550	131 324
Secteur hôtelier	213 292	140 043	235 450
Secteur locatif	117 585	58 525	62 787
Autres	9 264	6 462	9 818
Cessions internes	-10 396	-6 165	-7 033
<b>TOTAL</b>	<b>530 514</b>	<b>311 414</b>	<b>432 346</b>

## NOTE 21 CHARGES DE PERSONNEL

### PRINCIPE COMPTABLE

Les frais de personnel sont présentés hors service pour le personnel du secteur hôtelier rémunéré à la masse, et déduction faite des pourboires collectés auprès de la clientèle pour le secteur jeux.

Les principes comptables relatifs aux avantages du personnel sont décrits en note 14.

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
Salaires et traitements	155 146	77 211	110 833
Charges sociales et autres charges assimilées	71 491	36 708	44 816
Avantages du personnel	2 242	1 118	1 179
<b>TOTAL</b>	<b>228 879</b>	<b>115 038</b>	<b>156 828</b>

Les charges de personnel du premier semestre de l'exercice 2022/2023 sont en augmentation de 41,8 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette augmentation se décompose comme suit :

- augmentation des frais de personnel du secteur jeux de 9,8 millions d'euros, qui s'explique principalement par la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé par rapport au premier semestre de l'exercice précédent et des éléments variables de rémunération plus importants du fait de la hausse de l'activité ;
- augmentation des frais de personnel du secteur hôtelier de 26,7 millions d'euros, qui s'explique également par la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé, mais aussi par l'embauche d'un effectif saisonnier plus important qu'au premier semestre de l'exercice précédent pour faire face à la reprise de l'activité, par la hausse des charges sociales des personnels rémunérés au service et par l'indexation des salaires sur l'inflation ;
- augmentation des frais de personnel du secteur locatif de 0,3 million d'euros ;
- augmentation des autres frais de personnel de 5 millions d'euros, avec la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pour les personnels des services supports et une augmentation de 4,4 millions d'euros de la provision de charge au titre de l'intéressement des salariés au résultat opérationnel du Groupe ;

Le poste des avantages au personnel correspond à la charge de l'exercice au titre des avantages au personnel présenté en note 14.

## NOTE 22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022
<b>COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT</b>			
Pertes sur créances irrécouvrables	-10 394	-12	-258
Reprises de provisions antérieurement constituées	19 965	1 004	406
Provisions pour dépréciation constatées sur la période	-18 141	-7 855	-7 630
<b>TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT</b>	<b>-8 570</b>	<b>-6 863</b>	<b>-7 482</b>
<b>RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. &amp; INCORPORELS</b>			
Produits de cession	47	11	76
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-1 446	-163	-283
<b>RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS &amp; INCORPORELS</b>	<b>-1 399</b>	<b>-152</b>	<b>-207</b>
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	150	75	75
AUTRES PRODUITS	6 362	355	765
AUTRES CHARGES	-1 818	217	-2 450
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>-5 274</b>	<b>-6 367</b>	<b>-9 299</b>

## NOTE 23 RESULTAT OPERATIONNEL

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables.

La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 28 – « Informations sectorielles ».

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022
<b>ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE</b>			
Secteur jeux	9 460	12 086	11 098
Secteur hôtelier	-19 159	13 641	52 823
Secteur locatif	84 413	42 181	46 336
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-39 356	-17 826	-18 341
<b>TOTAL</b>	<b>35 358</b>	<b>50 082</b>	<b>91 917</b>

## NOTE 24 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022
Produits perçus (1)	11	6	6
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Charges et intérêts	-5 149	-2 847	-2 566
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux			
<b>TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>-5 149</b>	<b>-2 847</b>	<b>-2 566</b>
Différences de change	-49	-51	-34
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change			
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente			
Dividendes perçus			
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions			
Autres	-44	-18	339
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS</b>	<b>-94</b>	<b>-69</b>	<b>305</b>

(1) Correspond aux produits perçus sur les placements effectués (dépôts à terme).

## NOTE 25 CHARGE D'IMPOTS

La Société réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

# Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

## NOTE 26 EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022
Cadres	693	706	720
Agents de maîtrise et Employés	3 025	3 104	3 777
<b>TOTAL</b>	<b>3 718</b>	<b>3 810</b>	<b>4 497</b>

L'augmentation des effectifs par rapport au premier semestre de l'exercice précédent s'explique par le recours à un effectif saisonnier plus important que le premier semestre de l'exercice passé, en lien avec l'activité.

## NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS

### PRINCIPE COMPTABLE

Le Groupe S.B.M. peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable et documentés comme tels au regard de la norme IFRS 9 sont comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture. En particulier, les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sont réévaluées à la juste valeur au bilan et rapportées au résultat lorsque les flux de trésorerie attendus couverts influent sur ce dernier.

Pour les autres instruments dérivés, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

### INSTRUMENTS DE TAUX

Comme indiqué en note 3, le contrat des crédits signé en janvier 2017 prévoyait la mise en place de contrats de couverture portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum.

À fin mars 2019, quatre instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel initial total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

Conformément à la comptabilité de couverture définie par IFRS 9 et selon cette qualification donnée après documentation de la relation de couverture mise en place par la Société sur les 4 contrats de swap, la juste valeur des contrats, qui s'établit à + 1 031 milliers d'euros au 30 septembre 2022 contre + 90 milliers d'euros au 31 mars 2022, a été comptabilisée en autres éléments du résultat global.

## NOTE 28 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe S.B.M. opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe S.B.M. a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo et au Casino Café de Paris. Ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. L'exploitation de la restauration au sein des casinos est également rattachée au secteur jeux ;
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, Café de Paris Monte-Carlo, Sporting Monte-Carlo, Thermes Marins Monte-Carlo, Le Méridien Beach Plaza, et Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, les locations des Villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo ;
- le secteur autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris Monte-Carlo et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ». Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, les plans de départ du personnel, etc.

### PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES PAR SECTEUR

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>						
1er semestre 2021/2022	Produits avant éliminations intra-groupe	112 550	140 043	58 525	6 462	317 580
	Opérations intra-groupe	-1 013	-5 152			-6 165
	Produits des activités ordinaires	111 537	134 891	58 525	6 462	311 414
1er semestre 2022/2023	Produits avant éliminations intra-groupe	131 324	235 450	62 787	9 818	439 379
	Opérations intra-groupe	-1 704	-5 328		-1	-7 033
	Produits des activités ordinaires	129 620	230 122	62 787	9 817	432 346
variation n/n-1	montant	18 083	95 231	4 262	3 355	120 931
variation n/n-1	%	16,2%	70,6%	7,3%	51,9%	38,8%

## RESULTAT OPERATIONNEL PAR SECTEUR

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ».

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
<b>RESULTAT OPERATIONNEL AVANT</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
1er semestre 2021/2022	15 283	33 403	53 026	2 845	-15 959	88 598
1er semestre 2022/2023	14 219	71 521	57 093	5 198	-19 717	128 313
variation n/n-1 montant	-1 064	38 118	4 066	2 353	-3 759	39 715
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
1er semestre 2021/2022	-3 197	-19 761	-10 845	-1 161	-3 551	-38 516
1er semestre 2022/2023	-3 120	-18 698	-10 757	-1 185	-2 636	-36 396
variation n/n-1 montant	77	1 064	89	-24	915	2 120
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>						
1er semestre 2021/2022	12 086	13 641	42 181	1 684	-19 510	50 082
1er semestre 2022/2023	11 098	52 823	46 336	4 012	-22 353	91 917
variation n/n-1 montant	-987	39 182	4 155	2 328	-2 843	41 835

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PAR SECTEUR

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
<b>IMMOBILISATIONS NETTES CORPORELLES &amp; INCORPORELLES</b>						
au 31 mars 2022	46 050	474 845	405 986	27 994	46 364	1 001 238
au 30 septembre 2022	46 617	467 748	398 444	27 273	96 268	1 036 349
variation du semestre	567	-7 097	-7 542	-721	49 904	35 111
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Exercice 2021/2022	4 368	10 360	1 810	1 518	11 473	29 528
1er semestre 2022/2023	3 264	10 882	3 215	464	52 357	70 183

## NOTE 29 RESULTAT PAR ACTION

	31 mars 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net consolidé par action (en euros)	3,11	1,86	37,48
Résultat net consolidé dilué par action (en euros)	3,11	1,86	37,48

## NOTE 30 ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros		Exercice 2021/2022	1er semestre 2022/2023
<b>Variation de besoin en fonds de roulement</b>			
Stocks	note 8	-979	-1 054
Clients	note 9	-1 518	-9 081
Fournisseurs	note 17	5 144	13 837
Autres créances et dettes	notes 10, 16, 18 et 19	-7 541	3 542
<b>Total</b>		<b>-4 895</b>	<b>7 243</b>

## NOTE 31 PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'État monégasque, qui détient 64,21 % du capital de la Société au 30 septembre 2022, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont Administrateurs de la Société, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de ladite Société et les relations avec Betclie Everest Group dont le Groupe S.B.M. détenait 47,3 % du capital jusqu'au 30 juin 2022.

### RELATIONS AVEC L'ÉTAT MONEGASQUE

Tel qu'indiqué en note annexe 1 – « Informations générales », la Société s'est vu concéder par l'État le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 18 400 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2022/2023. Conformément à l'avenant n°5 au Cahier des Charges du 1<sup>er</sup> avril 2022, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2022, le taux de redevance est fixé à 15 % sur le premier semestre de l'exercice 2022/2023 et les remises sur les pertes des jeux des clients prises en charge dans les comptes sont venues diminuer les recettes brutes des jeux pour le calcul de l'assiette de ladite redevance ;
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 5 042 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2022/2023 ;

- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 580 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2022/2023 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 – « Immobilisations corporelles », paragraphe « Régime juridique de certains biens immobiliers » ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

Enfin, pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 30 septembre 2022, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

## RELATIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont ou ont été Administrateurs de la Société des Bains de Mer au premier semestre de l'exercice 2022/2023, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Société anonyme monégasque Dotta Immobilier et la SARL Rainbow Wines.

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

## REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ORGANES DE GESTION

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la Société mère, provenant de la Société mère et de toutes les sociétés du Groupe S.B.M., se sont élevés à 1 296 milliers d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre 2021	30 septembre 2022
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	649	1 199
Tantièmes		
Jetons de présence	83	97
<b>TOTAL</b>	<b>732</b>	<b>1 296</b>

Les sommes versées ayant une nature d'indemnités de fonction, elles ne sont pas soumises à charges patronales.

## NOTE 32 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

en milliers d'euros	31 mars 2022	30 septembre 2022
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Avals, cautions et garanties (1)	107 967	93 533
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Actions déposées par les Administrateurs	106	106
Avals, cautions et garanties (2)	125 389	121 999
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		
Commandes fermes d'investissement (3)	17 268	40 989
Autres commandes fermes (4)	29 543	28 277
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	15 000	15 000
Autres engagements réciproques (5)	45 456	51 020

- (1) Les garanties données découlent principalement des obligations relatives au contrat de crédit, qui sont décrites dans le paragraphe ci-après.
- (2) Les engagements reçus sont constitués principalement de l'engagement de l'Etat Monégasque dans le cadre du programme de titres de créances négociables à court terme. Cette garantie est également décrite dans le paragraphe ci-après.
- (3) Engagements passés dans le cadre des projets d'investissements.
- (4) Commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.
- (5) Engagements relatifs au projet de Resort Intégré au Japon. Ces engagements réciproques sont décrits dans le paragraphe ci-après.

### CONTRAT DE CREDIT

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », la Société a contracté fin janvier 2017 des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire, pour un montant total de 230 millions d'euros, constituées de deux tranches A et B pour respectivement 86,8 millions d'euros et 143,2 millions d'euros. Au 30 septembre 2022, la dette relative à cet emprunt s'élève à 98 millions d'euros, après cinq remboursements de 26,4 millions d'euros chacun sur les 230 millions d'euros utilisés.

La tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017. Cette garantie constitue au 30 septembre 2022 un engagement donné de 83,5 millions d'euros correspondant aux montants restant à rembourser sur la tranche B.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits n'aient pas été remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M. et certains engagements en termes de ratios n'ont pu être respectés au niveau prévu initialement. Le Groupe S.B.M. a donc sollicité et obtenu de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, exposé plus en détail en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier ».

### EMISSION DE TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES A COURT TERME

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

### ENGAGEMENTS RECIPROQUES RELATIFS AU PROJET DE RESORT INTEGRE AU JAPON

Comme décrit en note 3.3 – « Projet de Resort Intégré » au Japon, le Groupe S.B.M. s'est engagé, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, à participer à l'appel d'offres pour le projet de Resort Intégré au Japon, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la société qui sera créée à cet effet conjointement avec le Groupe G.E.G. (la « JV Co »), le Groupe G.E.G. bénéficiant des 95 % restants.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreux projets et initiatives majeurs au Japon ont été reportés. Ainsi, le Groupe S.B.M. comprend que le calendrier envisagé par les autorités japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon avait été décalé et que les délais de réponse au processus d'appels d'offres impliquant les autorités régionales et les différents consortiums seraient étendus jusqu'en avril 2022. Cependant, par un communiqué en date du 17 mai 2021, le Groupe G.E.G., en accord avec le Groupe S.B.M., a fait part de sa décision de se retirer de la procédure d'appel d'offres initiée par la ville de Yokohama, tout en réitérant son intérêt à participer au développement d'un Resort Intégré au Japon.

## DETAIL DES AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES ET REÇUS

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une relation contractuelle depuis 1991 avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo jusqu'à son échéance en juin 2022.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Le Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non-renouvellement, correspondant à 45 % de 75 % de la valeur nette comptable des biens non amortis repris à Starman Bermuda (ancien gérant) et à 45 % de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	Début de Bail	Fin de Bail
Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31 janvier 1985	25 février 2043
Société Civile Immobilière Belle Époque	30 octobre 1995	29 octobre 2035
Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30 septembre 2105	25 avril 1996	30 septembre 2094

## NOTE 33 ÉCHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 32.

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	60 598	8 665	3	69 266
TOTAL	60 598	8 665	3	69 266

### AUTRES ENGAGEMENTS

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	50 233	43 300		93 533
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	50 233	43 300		93 533
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	120 672	1 023	409	122 105
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	120 672	1 023	409	122 105
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000			15 000
Autres engagements réciproques	10 204	40 816		51 020
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	25 204	40 816		66 020

**Deloitte & Associés**

6 place de la Pyramide –  
92908 Paris La Défense  
Cedex

**Jean-Humbert CROCI**

2, rue de la Lùjerneta  
98000 Principauté de Monaco

**Stéphane GARINO**

2, rue de la Lùjerneta  
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET  
DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo  
MC 98000 – Principauté de Monaco

---

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires  
aux Comptes**

**sur l’information financière semestrielle 2022**

Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Vérification spécifique**

Nous avons également mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires sur les informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 29 novembre 2022 commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris-La Défense et Monaco, le 29 novembre 2022

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

**Jean-Humbert CROCI**

**Stéphane GARINO**

**David Dupont-Noel**

**Hugues Desgranges**

# Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 29 novembre 2022.

Le Président-Délégué  
Jean-Luc Biamonti

**MONTE·CARLO**  
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER**  
**ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO**

[www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com)

ISIN : MC0000031187